

CONDITIONS FINANCIERES L.G.T. 2019-2020

Frais de dossier pour la 1^{ère} inscription dans l'établissement : 25 €uros

CONTRIBUTION DES FAMILLES	
Classes	10 paiements de :
2de - 1ère et Term générales	62.80 €
1ère et Term technologiques	68,70 €

Réductions sur contribution des familles

Pour les fratries scolarisées dans l'ensemble scolaire Notre Dame : (Hors BTS) :

- 15 % pour le 2^{ème} enfant
- 30 % pour le 3^{ème} enfant
- 80 % pour le 4^{ème} enfant

RESTAURATION (incluant le coût de l'encadrement et des fluides)				
2 restaurants scolaires : self ou cafétéria				
(Ajouter la contribution des familles)				
4 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	2 jours fixes par semaine	1 jour fixe par semaine	Repas exceptionnel
10 paiements de :				10 repas :
75.10 €	56.30 €	37.50 €	18.80 €	62.30 €
Facultatif : Option EQUITATION : 602,80 € / Cotisation APEL : 21 € (montants annuels)				

INTERNAT (hébergement + restauration) (Ajouter la contribution des familles)	10 paiements de : 292.00 €
---	--

Internat : 1 chèque de caution dégradations : 100 € à remettre le 1^{er} jour d'internat.

Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour le prélèvement (de septembre à juin)

- ❖ Si vous avez choisi le prélèvement, la restauration et l'internat seront prélevés avec la contribution.
- ❖ Pour les repas exceptionnels, le paiement doit nous parvenir avant le passage au restaurant scolaire.

Carte de restauration : Elle est délivrée lors de l'entrée de l'élève dans l'établissement et sera conservée pour la suite de la scolarité. La carte est sous l'entière responsabilité de l'élève. Elle permet 1 seul repas par jour. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 6,50 €.

Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.